

Les 5 clés d'une DAT réussie



1 | SOYEZ PRÊTS !

Avant de vous connecter à net-entreprises pour la déclaration d'accident de travail (DAT), rassemblez :

- numéro de Sécurité sociale ;
- nom et adresse de la victime, témoins, tiers ;
- informations liées à l'évènement/accident.



48h

pour faire votre déclaration, après connaissance de l'évènement

2 | DES DOUTES SUR L'ACCIDENT ? LES RÉSERVES MOTIVÉES



Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Valider

✓ reserves.pdf checked (88606 bytes)

Envoyez-les avec la déclaration d'accident de travail en fin de saisie à l'étape 7.

Une réserve, c'est la remise en cause par l'employeur du caractère professionnel de l'accident.

3 | TÉMOIN ET/OU TIERS RESPONSABLE

Indiquez les coordonnées de la première personne avisée ou des témoins. S'il y a un tiers responsable, la caisse pourra se retourner contre lui. Cette démarche peut diminuer votre taux de cotisation AT/MP.



4 | VOTRE PREUVE D'ENVOI

Tapez « OUI » dans la case validation afin que votre déclaration soit envoyée. **Sauvegardez** la déclaration que vous avez saisie.



L'accusé de dépôt est à conserver. Il remplace votre ancien accusé de réception postal.

5 | LA FEUILLE DE SOINS POUR VOTRE SALARIÉ



La feuille de soins est générée à la fin de votre DAT en ligne.

En cas d'urgence, remettez-lui directement. Elle est disponible sur ameli.fr.

3 étapes de la gestion des accidents de travail



1 | LA GESTION DE L'ARRÊT



Après avoir saisi la déclaration d'accident de travail, sur net-entreprises :
transmettez les éléments de salaires rapidement.

► Vous êtes en DSN :

Enregistrez l'absence et envoyez le signalement d'arrêt de travail.
Suivez votre envoi dans le tableau de bord DSN.

> [En savoir + sur le TB](#)

PREDO Pauline	✓	✓	✗		
RAKIN Elis	✓	✓	✓		
DUPONT Bruno	✓	✗	✗		

► Vous êtes hors champ DSN (mairies, collectivités...)



Saisissez l'attestation de salaire sur net-entreprises :

- indiquez le salaire brut hors primes (les primes sont à indiquer à une autre étape) ;
- et la part salariale (21 %).

ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (1/3)

Date d'échéance de la paie	Période		Montant brut	Part salariale à déduire du montant brut	
	du	au			
<input type="text"/>	01/11/2017	30/11/2017	2000	420	<input type="button" value="Valider"/>

Pour la part salariale, indiquez 21% du brut.
Le calcul est à faire vous-même.

> [En savoir plus](#)

2 | LA CONSULTATION DES BORDEREAUX SUR NET ENTREPRISES

En subrogation, consultez vos bordereaux, accessibles dans le service attestation de salaire.



La recherche de vos IJSS + facile !

Indiquez uniquement le n° de Sécurité sociale (13 chiffres) et cliquez sur « vue par salarié ».

Salarié

Nom

Prénom

Numéro de Sécurité Sociale (13 caractères)

Type de recherche

Vue par BPI3

Vue par Salarié



NIR sans la clé

> [En savoir plus](#)

3 | LA NOTIFICATION DU TAUX AT/MP EN DIRECT



Réactivité et fiabilité : suivre au quotidien sa tarification permet d'anticiper le nouveau taux annuel. Vérifiez l'ensemble de vos éléments avant leur prise en compte.
Inscrivez-vous et activez-le service sur net-entreprises !

> [En savoir +](#)